

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL1121

présenté par

Mme Youssouffa, M. de Courson, M. Morel-À-L'Huissier et M. Naegelen

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 48, substituer au mot :

« six »

le mot :

« neuf ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à considérer comme résidant en France de manière habituelle l'étranger qui y séjourne pendant neuf mois, et non plus six mois comme proposé par le Projet de loi.